

**CONCOURS D'ACCES AU 1^{er} CYCLE
JUILLET 2004**

**Epreuve de comptabilité générale
Section: Gestion hôtelière
Durée: 1h30 min**

-
- Le plan comptable et la calculatrice sont autorisés.
 - Le taux de TCA sur opérations d'achat et de vente de marchandises est de 20%
 - Le taux de TVA sur opérations bancaires est de 7%
-

Au cours du mois de mars, l'entreprise commerciale ELECTRO a effectué les opérations suivantes:

1- Vente de marchandises à Jamal, pour 24.000 TTC réglée comme suit:
9.000 en espèces.

Les 15.000 qui restent, par acceptation de trois lettres de change d'un nominal de 5.000 chacune, payables fin avril; fin mai et fin juin, tirées sur Jamal par ELECTRO.

2- Achat de marchandises à la société BRANDT à crédit, pour 8.160 TTC. On précise que:

Une remise de 120 calculée sur le montant TTC a été accordée sur facture d'avoir. En règlement un chèque de 2.700 est adressé au fournisseur. Pour le solde, un billet à ordre (payable à 90 jours) est souscrit au profit de BRANDT.

3- Encaissement par chèque bancaire d'une commission de 600 sur une vente de marchandises réalisée par l'intermédiaire de l'entreprise ELECTRO; marchandises que celle-ci ne possédait pas et ne pouvait pas livrer dans les délais demandés par le client.

4- Vente de marchandises à la société SODEC 18.000 TTC, opération accompagnée de la facture correspondante.

Une semaine après, SODEC fait retour à ELECTRO de deux articles non conformes à la commande d'une valeur totale de 2.640 TTC. Les frais de transport par CTM s'élèvent à 342 TTC (dont 42 de TVA) sont à la charge de ELECTRO qui les règle par espèces.

5- Remise à l'escompte à la BCM des deux lettres de change tirées par ELECTRO sur Jamal (opération 1).

Cinq jours après, réception de l'avis de crédit de la BCM du montant nominal des deux lettres de changes escomptés, après déduction de 235,4 TTC d'agios (dont 214 d'intérêts et 21,4 de commissions).

6- Achat de marchandises à la société ALIA pour 14.400 TTC livrées avec la facture correspondante à crédit.

Trois jours après, ELECTRO fait retour au fournisseur d'un lot reçu en mauvais état et valant 1.800 TTC (d'après la facture reçue). Le reste est réglé comme suit:
Par endossement à l'ordre de ALIA de la 3^{ème} lettre de change tirée sur le client Jamai (opération 1).
Par émission d'un chèque bancaire d'un montant égal au solde dû.

7- Vente de marchandises au client Hassan pour 25.200 TTC.

Dès réception de la facture, Hassan négocie avec ELECTRO les modalités de paiements. Après discussion, il obtient une remise hors facture de 1.200 TTC et fait parvenir à ELECTRO un chèque de 10.000. Pour le reste, Hassan souscrit un billet à ordre au bénéfice d'ELECTRO, cet effet est stipulé payable le 16 mai.

8- Reçu avis de débit bancaire portant intérêt sur emprunt 1.712 TTC, frais de tenu de compte 21,4 TTC et commissions diverses 107 TTC.

9- Cession d'un mobilier de bureau contre chèque bancaire de 2.200. La valeur d'origine est de 5.000 et le total des amortissements à la date de cession est de 2.000 (amorti au taux 10%).

10- Règlement en espèces d'opérations diverses:

Notes d'électricité 250 TTC (dont 20 de TVA)

Fournitures de bureaux 360 TTC.

Note de téléphone 480 TTC.

Honoraires de l'expert comptable 6.000 TTC.

On vous demande de:

Enregistrer au journal les opérations commerciales du mois de mars.

Barème:

2 points par opération.

Journal sans N° de comptes: -2

Journal sans libellés: -2

Mauvaise présentation ou chiffres illisibles: -2

www.albawaba.ma